



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
Vals d'Aix et Isable

Accueil des déchets des professionnels

Déchèterie intercommunale

Zone de Pralong- St Germain Laval

Conditions d'accès :

- Vous devez être une entreprise du territoire et être en mesure de présenter un justificatif.
- Les déchets professionnels sont acceptés sous certaines conditions tarifaires et en apports limités.

Horaires d'ouverture (calés sur les changements d'heure nationale) :

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 MAI

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
fermé	— 14h00 - 17h00	8h00 - 12h00 13h30 - 17h00	— 14h00 -17h00	— 14h00 - 17h00	8h00 - 12h00 13h30 - 17h00

DU 1^{ER} JUIN AU 31 AOUT

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
fermé	8h00 - 12h00 —	8h00 - 12h00 13h30 - 17h00	8h00 - 12h00 —	8h00 - 12h00 —	8h00 - 12h00 13h30 - 17h00

Recommandations et règles de bonne pratique :

- Suivre les indications du gardien
- **Signer les bons de dépôts préalablement remplis par le gardien (obligatoire)**
- Respecter les règles de circulation
- Trier et déposer les déchets dans les bennes correspondantes
- Faire preuve de patience en période d'affluence
- Ne pas fumer dans la déchèterie (des produits dangereux y sont stockés)
- Pré-triez les déchets dans votre véhicule, cela vous fera gagner du temps au moment du déchargement

Il n'incombe pas au gardien dans le cadre de ses missions de vider votre véhicule. Par contre, celui-ci peut vous aider et doit vous accompagner dans le tri de vos déchets afin qu'ils soient déposés dans les bennes correspondantes.

Modalités de facturation :

Ferraille	Gratuit dans la limite d'un m3 par jour Au delà, 4,00€/m3
Encombrants	Payant dès le 1 ^{er} m3 : 13,00€/m3
Cartons	Gratuit dans la limite d'un m3 par jour Au delà, 4,50€/m3
Gravats	Payant dès le 1 ^{er} m3 : 9,00€/m3
Bois	Payant dès le 1 ^{er} m3 : 10,00€/m3
Déchets verts	Payant dès le 1 ^{er} m3 : 5,30€/m3, limité à 4m3 par jour
Déchets toxiques	Payant dès le 1 ^{er} apport dans une limite de 20kg/ mois : 2,00€/kg
Plâtre	Payant dès la 1 ^{ère} tonne : 88,80€/tonne

Déchets acceptés et tarifs pratiqués au 01/01/2011

Déchets refusés :

- Déchets industriels
- Déchets agricoles (bâches, batteries de clôture, ficelles, sac d'engrais...)
- Pneus
- Amiante
- Bouteilles de gaz
- Médicaments...

Modalités de facturation :

- La facturation est semestrielle.
- Une facture ainsi qu'un titre de recette vous seront envoyés au siège de l'entreprise.
- Une copie des bons de dépôts peut être envoyée sur demande.

***Pour tous renseignements complémentaires,
contactez la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable
au 04.77.65.78.11 ou le 06.85.30.85.44.***

CCVAI- 28 rue Robert Lugnier 42260 ST GERMAIN LAVAL